

ATTESTATION DE SUPERFICIE**MISSION CONTRACTUELLE BASÉE SUR LA LOI CARREZ**

Version en vigueur au 22 décembre 2014 de l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965

Article 2 du décret N°91-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH

Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

Date de la mission : **18 octobre 2023****Adresse et désignation du bien :**

- Adresse : **3 rue Jules Michaux – 78270 BONNIÈRES-SUR-SEINE**
- Type de bâtiment : Habitation - Maison individuelle
- Références cadastrales : Section AC – Parcelle n° 767
- Locaux meublés

Propriétaire(s) du bien :**AVOVENTES****Désignation du donneur d'ordre :**

- Nom / Raison sociale : **SELARL HELDT – CLAISE – LE MAREC / Qualité : Huissiers de Justice**
- Adresse : 3 rue de l'Assemblée Nationale – 78000 VERSAILLES
- Personne(s) présente(s) lors de la mission : Maître Stéphane CLAISE

Désignation de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **AVOVENTES**
 Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIAGNOSTICS D'ÎLE DE FRANCE**
 Adresse : **43 chemin du Hazay – 78440 JAMBVILLE**
 Numéro SIRET : **49041550200015**
 Désignation de la compagnie d'assurance : **MAVIT - Contrat n° 2010124 (validité : 31 décembre 2023)**

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :

Total surface privative : 111.35 m²
(Cent-onze mètres carrés trente-cinq)

Détail des surfaces par pièce en m² :

Pièce ou Local	Étage	Surface privative
Entrée / Cuisine / Séjour (1 volume)	RdC	63.95
Buanderie	RdC	5.50
Paller	R+1	3.55
Chambre 1	R+1	11.80
Chambre 2	R+1	10.70
Chambre 3	R+1	10.00
WC	R+1	0.90
Salle de bain	R+1	4.95
Total		111.35

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par DIAGNOSTICS D'ÎLE DE FRANCE qu'à titre indicatif.

Locaux annexes en m² :

Pièce ou Local	Etage	Surface non comptabilisée
Comble (aménagé)	R+2	* 8.80 (HSP > 1.80 m)
Garage (aménagé)	RdC / R+1	* 26.50 (HSP > 1.80 m)
Sous-sol partiel	R-1	24.00

HSP : Hauteur sous plafond

Fait à Jambville le : 18 octobre 2023

Signature de l'opérateur :

 **DiagnostiCS d'Île de France**
43 chemin du Hazay - 78440 JAMBVILLE
490 415 502 00015 - APE : 7112B - RCS Versailles
TVA intracommunautaire : FR204904190020018

DiagnostiCS d'Île de France rappelle que dans ses conditions générales de vente concernant le mesurage des surfaces, il a été admis une tolérance de 5%.

Attestation sur l'honneur

Dans le cadre du nouveau dispositif réglementaire de la mission du diagnostiqueur

Je soussigné,

AVOVENTES

Atteste exercer en tant que technicien en diagnostics immobiliers dans le respect des obligations réglementaires de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitat, à savoir :

- Être en possession des certifications professionnelles obligatoires depuis le 1^{er} novembre 2007 (délivrées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION).
 - Amiante - Plomb - Termites - Performance énergétique - Installation intérieure de gaz - Installation intérieure d'électricité.
- Disposer des moyens et du matériel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique.
- Répondre aux garanties réglementaires d'assurance avec une RC professionnelle : MAVIT contrat n° 2010124.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur ouvrage, installations ou équipements.

Jambville le : 18 octobre 2023

AVOVENTES

TVA intracommunautaire : FR15490415502



Mutuelle d'Assurance de la Ville de Thann
Société d'Assurance Mutuelle à situation variable
4 Rue de la Place 68000 THANN cedex - www.mavit-assurance.fr
Tel : 03 89 27 70 20 - contact@mavit.fr
Entreprise régie par le code des assurances
NUMERO DE REGISTRE DES ASSURANCES MUTUELLES 101 107 0044274

227 **VOTRE COURTIER :**
CABINET DIAGNOS
AVOVENTES
14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
67170 BRUMATH
N° Oras : 07031035
Contact@diagnos.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise
DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE
43 CHEMIN DU HAZAY 78440 JAMBVILLE
a souscrit un contrat d'assurance : POLICÉ n° 2010124
couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les
dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.
Montant des garanties réglementaires 300000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante
- examen avant vente ou location
- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur
- avant travaux, après travaux, avant démolition
Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont télétravail
Diagnostic Etat de l'Installation Gaz
Diagnostic Etat Parasitaire (Mêrle, Inseces Xylophages, Champignons)
Diagnostic Loi Boutin
Diagnostic Loi Carrez
Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)
Diagnostic Termites
Formateur, examinateur, certificateur en diagnostic Immobilier
Personne Compétente en Radioprotection (PCR)

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.
La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 22/12/2022

Pour la société

Le Directeur

LOT19 - 12/12/2022

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat

Attribué à

AVOVENTES

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de certification de compétences ci-dessous correspondent aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code de la construction et de l'habitation et

à aux exigences des arrêtés relatifs aux obligations de la Construction et de l'habitation et

DOMAINES TECHNIQUES

	Arrêté de référence	Date de publication originale	Validité du certificat *
Termites métropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	12/10/2022	11/10/2029
Ploomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/09/2022	10/09/2029
Gas	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	12/10/2022	11/10/2029
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	20/02/2023	19/02/2030
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/09/2022	10/09/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	11/09/2022	10/09/2029

Date : 14/02/2023
Numéro du certificat : 15564027

AVOVENTES

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées. Le certificat est valable jusqu'à la fin de la période de validité indiquée.
Des laboratoires supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des espaces du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organigramme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur <http://www.bureauveritas.com/certification>
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arce, 8 cours du Triangle 92917 Paris-la-Défense CEDEX



DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2378E3599967J

établi le 18/10/2023

valable jusqu'au : 17/10/2033

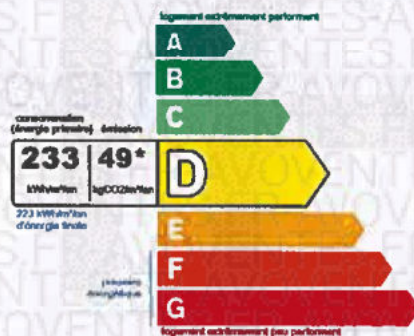
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe

adresse : 3 rue Jules Michaux, 78270 BONNIÈRES-SUR-SEINE
type de bien : Maison individuelle
année de construction : 2012
surface habitable : 111.35 m²

AVOVENTES

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 5500 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 28495 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fuel, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p 3 pour voir les détails par poste.



entre 1 739 € et 2 353 € par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p 3

Informations diagnostiqueur

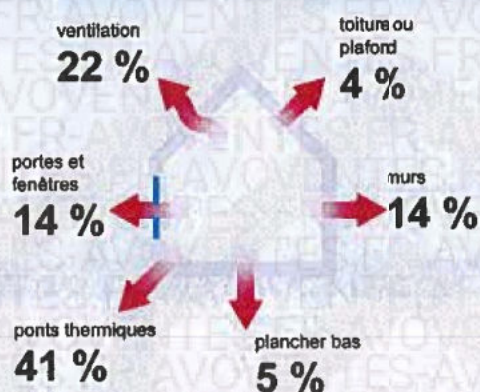
DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE
43 chemin du Hazay
78440 JAMBVILLE

tel : 01.12.18.68.86
email : br.didf@gmail.com
n° de certification : 15584827
organisme de certification : BUREAU VERITAS
CERTIFICATION



À l'occasion de la réalisation du DPE, dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Admète vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans le DPE à des fins de services ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de vos données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contacts » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.edm.fr/>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE MOYENNE BONNE TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



VMC SF Hygro A de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

équipements présents dans le logement :



panneaux solaires

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



pompe à chaleur



géothermie



chauffe-eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
 chauffage	 gaz naturel	21188 (21588 €f)	Entre 1 374€ et 1 860€	 78%
 eau chaude sanitaire	 gaz naturel	2190 (2390 €f)	Entre 162€ et 206€	 9%
 refroidissement				 0%
 éclairage	 électrique	184 (210 €f)	Entre 52€ et 70€	 3%
 auxiliaires	 électrique	1504 (654 €f)	Entre 161€ et 217€	 10%
énergie totale pour les usages recensés		25 967 kWh (24 843 kWh é.f.)	Entre 1 739€ et 2 353€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 115.371 par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements.

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,
c'est en moyenne -20.3% sur votre facture soit -329
€ par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)
→ Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
→ Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces
→ Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
→ Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 115.371 /jour d'eau chaude à 40°C
Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40L.
47l consommés en moins par jour,
c'est en moyenne -29% sur votre facture soit -52 € par an

astuces
→ Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
→ Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)





p.4

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement




	description	isolation
 murs	Mur 5 Nord Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolé Mur 7 Est Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolé Mur 3 Sud Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, isolé	bonne
 plancher bas	Plancher 2 Dalle béton donnant sur Vide-sanitaire, isolé Plancher 3 Dalle béton donnant sur Terre-plein, isolation inconnue	très bonne
 toiture / plafond	Plafond 2 Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur Extérieur, isolation inconnue	bonne
 toiture / plafond	Plafond 1 Entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur Combles perdus, isolé	moyenne
 portes et fenêtres	Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 12 mm) Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois - double vitrage vertical (e = 8 mm) Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie Bois VIR - triple vitrage vertical (e = 20 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 12 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie Bois VIR - triple vitrage vertical (e = 20 mm) avec Fermeture Porte opaque pleine isolée	bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière standard Gaz naturel installation en 2012, individuel sur Radiateur
 eau chaude sanitaire	Chaudière standard Gaz naturel installation en 2012, individuel, production instantanée.
 ventilation	VMC SF Hygro A de 2001 à 2012
 pilotage	Chaudière standard : Radiateur : sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel
 radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur
 ventilation	La ventilation mécanique ne doit jamais être arrêtée.

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 1929 à 5346 €

lot	description	performance recommandée
portes et fenêtres	Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles-vitrages peu émissifs. Choisir un $U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,36$.	$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,36$.
portes et fenêtres	Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles-vitrages peu émissifs. Choisir un $U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,36$.	$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,36$.
portes et fenêtres	Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles-vitrages peu émissifs. Choisir un $U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,36$.	$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,36$.
ventilation	Installer une VMC double flux ; Installation d'une VMC double Flux avec échangeur thermique Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité et des contre-performances thermiques des maçonneries.	
toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	$R = 10 \text{ m}^2 \cdot \text{KW}$

2

Les travaux à envisager montant estimé : 13929 à 30346 €

lot	description	performance recommandée
toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	$R = 10 \text{ m}^2 \cdot \text{KW}$
portes et fenêtres	Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles-vitrages peu émissifs. Choisir un $U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,36$.	$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,36$.
portes et fenêtres	Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles-vitrages peu émissifs. Choisir un $U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,36$.	$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,36$.

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

p.5 Bis

portes et fenêtres

Remplacement vitrage peu émissif : La menuiserie étant en bon état, remplacement du simple vitrage par des doubles-vitrages peu émissifs.
Choisir un $U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et $Sw \geq 0,36$.

$U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et $Sw \geq 0,3$ ou
 $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2\cdot\text{K}$ et $Sw \geq 0,36$.

ventilation

Installer une VMC double flux : Installation d'une VMC double Flux avec échangeur thermique
Eviter pour les constructions anciennes car il y a un risque de contrevenir à la bonne gestion de la vapeur d'eau du sol vers les murs et l'air. Cela risque de créer des problèmes d'humidité et des contre-performances thermiques des maçonneries.

chauffage

Ajout d'un nouveau générateur :

chauffage

PAC AIR/AIR :

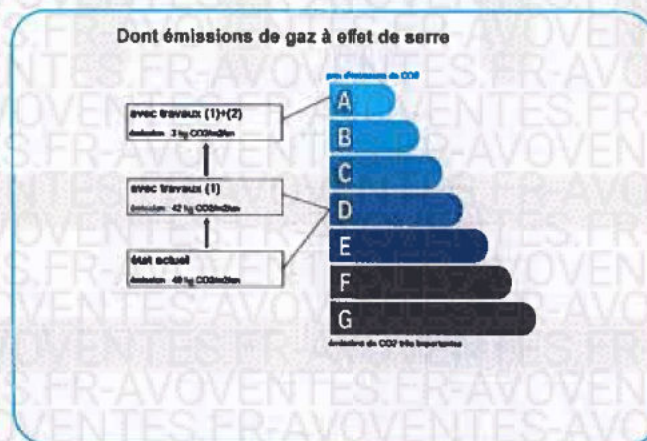
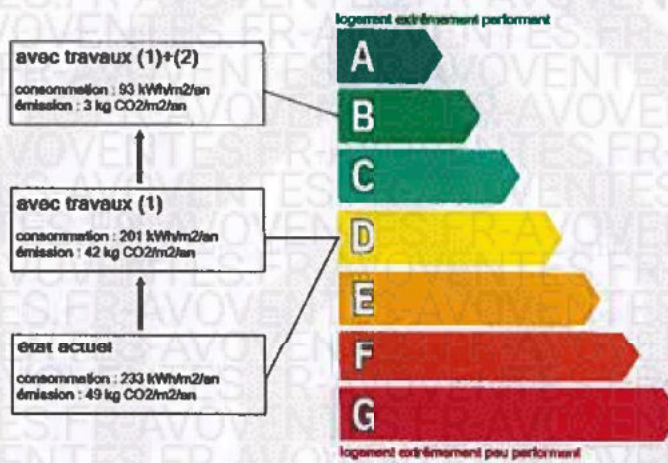
SCOP 4.5

Commentaire:

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



France Rénov'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : france-renov.gouv.fr/espace-conseiller Ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : france-renov.gouv.fr/aides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'radication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BURAU VERITAS CERTIFICATION

Référence du logiciel validé : AnalySimmo DPE 2021 4.1.1

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : 2378E369997J

Néant

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : AC-767

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CLOPE 2021

Date de visite du bien : 18/10/2023

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Commentaire général sur le dossier :

Le propriétaire étant absent le jour de la visite, l'opérateur a été amené à avoir recours à un grand nombre de valeurs forfaitaires. Il en est ainsi également concernant les années de construction et de fabrication des divers éléments.

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants ne utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Département		78 - Yvelines
Altitude	donnée en ligne	28
Type de bien	observée ou mesurée	Maison individuelle
Année de construction	valeur estimée	2012
Surface habitable du logement	observée ou mesurée	111.35
Nombre de niveaux du logement	observée ou mesurée	2
Hauteur moyenne sous plafond	observée ou mesurée	2.5

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Surface	observée ou mesurée	10.56 m ²
Matériau mur	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
Epaisseur mur	observée ou mesurée	20 cm
Mur 1 Sud	observée ou mesurée	Oui
Année isolation	document fourni	2008 à 2012
Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
Inertie	observée ou mesurée	Légère
Doublage	observée ou mesurée	absence de doublage
Surface	observée ou mesurée	4.24 m ²
Matériau mur	observée ou mesurée	Blocs de béton creux
Mur 2 Ouest	observée ou mesurée	20 cm
Isolation : oui / non / inconnu	observée ou mesurée	Oui
Epaisseur isolant	observée ou mesurée	5 cm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Mur 3 Sud	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée Légère
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée absence de doublage
Mur 3 Sud	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée 20.12 m ²
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée 20 cm
	Isolation : oui / non / inconnu	<input type="radio"/> observée ou mesurée Oui
	Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée 6 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée Légère
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée absence de doublage
Mur 4 Ouest	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée 20.12 m ²
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée 20 cm
	Isolation : oui / non / inconnu	<input type="radio"/> observée ou mesurée Oui
	Année isolation	<input type="checkbox"/> document fourni 2006 à 2012
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée Légère
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée absence de doublage
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée 32.06 m ²
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée Blocs de béton creux
Mur 5 Nord	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée 20 cm
	Isolation : oui / non / inconnu	<input type="radio"/> observée ou mesurée Oui
	Année isolation	<input type="checkbox"/> document fourni 2006 à 2012
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée Légère
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée absence de doublage
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée 2.8 m ²
	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée 20 cm
	Isolation : oui / non / inconnu	<input type="radio"/> observée ou mesurée Oui
Mur 6 Est	Epaisseur isolant	<input type="radio"/> observée ou mesurée 5 cm
	Bâtiment construit en matériaux anciens	<input type="radio"/> observée ou mesurée Non
	Inertie	<input type="radio"/> observée ou mesurée Légère
	Doublage	<input type="radio"/> observée ou mesurée absence de doublage
	Surface	<input type="radio"/> observée ou mesurée 31.25 m ²
Mur 7 Est	Matériau mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	<input type="radio"/> observée ou mesurée 20 cm
	Isolation : oui / non / inconnu	<input type="radio"/> observée ou mesurée Oui

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Année isolation	document fourni	2006 à 2012
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	observée ou mesurée	48.44 m ²
	Type	observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation : oui / non / inconnu	observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	document fourni	2006 à 2012
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée	Combles perdus
Plafond 1	Surface Alu	observée ou mesurée	48.44 m ²
	Surface Alu	observée ou mesurée	82 m ²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	document fourni	Oui
	Surface	observée ou mesurée	20 m ²
Plafond 2	Type	observée ou mesurée	Entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation : oui / non / inconnu	observée ou mesurée	Inconnue
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Surface	observée ou mesurée	51 m ²
Plancher 2	Type de plancher bas	observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnu	observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	document fourni	2006 à 2012
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	20 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	24 m ²
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée	Vide-sanitaire
	Surface	observée ou mesurée	20 m ²
	Type de plancher bas	observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnu	observée ou mesurée	Inconnue
Plancher 3	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	18 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	20 m ²
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée	Terre-plein
Fenêtre 1	Surface de baies	observée ou mesurée	4.17 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Triple vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Double fenêtre	☺ observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	☺ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	☺ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	☺ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	☺ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	☺ observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$)
Orientation des baies	☺ observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	☺ observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	☺ observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	☺ observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	☺ observée ou mesurée	4.17 m ²
Type de vitrage	☺ observée ou mesurée	Triple vitrage vertical
Epaisseur lame air	☺ observée ou mesurée	20 mm
Présence couche peu émissive	☺ observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	☺ observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre	☺ observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	☺ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 2		
Type menuiserie	☺ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	☺ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	☺ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	☺ observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\geq 22\text{mm}$)
Orientation des baies	☺ observée ou mesurée	Sud
Type de masque proches	☺ observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	☺ observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	☺ observée ou mesurée	Oui
Surface de baies	☺ observée ou mesurée	0.42 m ²
Type de vitrage	☺ observée ou mesurée	Triple vitrage vertical
Epaisseur lame air	☺ observée ou mesurée	20 mm
Présence couche peu émissive	☺ observée ou mesurée	Oui
Gaz de remplissage	☺ observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	☺ observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	☺ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Fenêtre 3		
Type menuiserie	☺ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	☺ observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	☺ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	☺ observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	☺ observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	☺ observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	☺ observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	☺ observée ou mesurée	Oui

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 4	Surface de baies	⊖ observée ou mesurée	2,1 m ²
	Type de vitrage	⊖ observée ou mesurée	Triple vitrage vertical
	Epaisseur lame air	⊖ observée ou mesurée	20 mm
	Présence couche peu émissive	⊖ observée ou mesurée	Oui
	Gaz de remplissage	⊖ observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	⊖ observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	⊖ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Nu Intérieur
	Type ouverture	⊖ observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	⊖ observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier ≤ 22mm)
	Orientation des baies	⊖ observée ou mesurée	Nord
	Type de masque proches	⊖ observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	⊖ observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	⊖ observée ou mesurée	Oui
Fenêtre 5	Surface de baies	⊖ observée ou mesurée	2,88 m ²
	Type de vitrage	⊖ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	⊖ observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	⊖ observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	⊖ observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	⊖ observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	⊖ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Nu Intérieur
	Type ouverture	⊖ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	⊖ observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	⊖ observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	⊖ observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	⊖ observée ou mesurée	Homogène
	Hauteur α	⊖ observée ou mesurée	15 °
Présence de joints	⊖ observée ou mesurée	Oui	
Fenêtre 6	Surface de baies	⊖ observée ou mesurée	4,4 m ²
	Type de vitrage	⊖ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	⊖ observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	⊖ observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	⊖ observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	⊖ observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	⊖ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
Type menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique	
Positionnement de la menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Nu Intérieur	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Type ouverture	⊕ observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes	
	Type volets	⊕ observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	⊕ observée ou mesurée	Est	
	Type de masque proches	⊕ observée ou mesurée	Absence de masque proche	
	Type de masques lointains	⊕ observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
	Présence de joints	⊕ observée ou mesurée	Oui	
	Fenêtre 7	Surface de baies	⊕ observée ou mesurée	2 76 m²
		Type de vitrage	⊕ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
		Epaisseur lame air	⊕ observée ou mesurée	8 mm
		Présence couche peu émissive	⊕ observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage		⊕ observée ou mesurée	Air	
Double fenêtre		⊕ observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		⊕ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)	
Type menuiserie		⊕ observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
Positionnement de la menuiserie		⊕ observée ou mesurée	Nu Intérieur	
Type ouverture		⊕ observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement	
Porte 1	Type volets	⊕ observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	⊕ observée ou mesurée	Ouest	
	Type de masque proches	⊕ observée ou mesurée	Absence de masque proche	
Linéaire Plancher 2 Mur 1 Sud	Type de masques lointains	⊕ observée ou mesurée	Absence de masque lointain	
	Présence de joints	⊕ observée ou mesurée	Oui	
	Type de porte	⊕ observée ou mesurée	Porte opaque pleine isolée	
Linéaire Plancher 2 Mur 2 Ouest	Surface	⊕ observée ou mesurée	1 76 m²	
	Présence de joints	⊕ observée ou mesurée	Oui	
	Type de pont thermique	⊕ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
Linéaire Plancher 2 Mur 3 Sud	Type isolation	✗ valeur par défaut	Plancher 2 : ITE Mur 1 Sud : ITI	
	Longueur du pont thermique	⊕ observée ou mesurée	7 75 m	
	Type de pont thermique	⊕ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
Linéaire Plancher 2 Mur 4 Ouest	Type isolation	✗ valeur par défaut	Plancher 2 : ITE Mur 2 Ouest : ITI	
	Longueur du pont thermique	⊕ observée ou mesurée	2 8 m	
	Type de pont thermique	⊕ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
Linéaire Plancher 2 Mur 5 Nord	Type isolation	✗ valeur par défaut	Plancher 2 : ITE Mur 3 Sud : ITI	
	Longueur du pont thermique	⊕ observée ou mesurée	8 05 m	
	Type de pont thermique	⊕ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
Linéaire Plancher 2 Mur 5 Nord	Type isolation	✗ valeur par défaut	Plancher 2 : ITE Mur 4 Ouest : ITI	
	Longueur du pont thermique	⊕ observée ou mesurée	8 05 m	
	Type de pont thermique	⊕ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur	
Linéaire Plancher 2 Mur 5 Nord	Type isolation	✗ valeur par défaut	Plancher 2 : ITE Mur 5 Nord : ITI	
	Longueur du pont thermique	⊕ observée ou mesurée	15 5 m	

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Plancher 2 Mur 6 Est	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée
	Type isolation	✗ valeur par défaut
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée
Linéaire Plancher 2 Mur 7 Est	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée
	Type isolation	✗ valeur par défaut
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée
Linéaire Plancher 3 Mur 1 Sud	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée
	Type isolation	✗ valeur par défaut
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée
Linéaire Plancher 3 Mur 2 Ouest	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée
	Type isolation	✗ valeur par défaut
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée
Linéaire Plancher 3 Mur 3 Sud	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée
	Type isolation	✗ valeur par défaut
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée
Linéaire Plancher 3 Mur 4 Ouest	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée
	Type isolation	✗ valeur par défaut
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée
Linéaire Plancher 3 Mur 6 Nord	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée
	Type isolation	✗ valeur par défaut
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée
Linéaire Plancher 3 Mur 6 Est	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée
	Type isolation	✗ valeur par défaut
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée
Linéaire Plancher 3 Mur 7 Est	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée
	Type isolation	✗ valeur par défaut
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée
Linéaire Mur 1 Sud (vers le haut)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée
Linéaire Mur 2 Ouest (vers le haut)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée
Linéaire Mur 3 Sud (vers le haut)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée
	Type isolation	✗ valeur par défaut
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée
Linéaire Mur 4 Ouest (vers le haut)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Mur 5 Nord (vers le haut)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	15.5 m
Linéaire Mur 6 Est (vers le haut)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.8 m
Linéaire Mur 7 Est (vers le haut)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	12.5 m
Linéaire Mur 1 Sud (vers le bas)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	7.75 m
Linéaire Mur 2 Ouest (vers le bas)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.8 m
Linéaire Mur 3 Sud (vers le bas)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	8.05 m
Linéaire Mur 4 Ouest (vers le bas)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	8.05 m
Linéaire Mur 5 Nord (vers le bas)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	15.5 m
Linéaire Mur 6 Est (vers le bas)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.8 m
Linéaire Mur 7 Est (vers le bas)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	12.5 m
Linéaire Mur 1 Sud (à gauche du refend)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.5 m
Linéaire Mur 2 Ouest (à gauche du refend)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.5 m
Linéaire Mur 3 Sud (à gauche du refend)	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.5 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Mur 4 Ouest (à gauche du refend)	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.5 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 5 Nord (à gauche du refend)	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.5 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 6 Est (à gauche du refend)	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.5 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 7 Est (à gauche du refend)	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.5 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 1 Sud (à droite du refend)	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.5 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 2 Ouest (à droite du refend)	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.5 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 3 Sud (à droite du refend)	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.5 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 4 Ouest (à droite du refend)	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.5 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 5 Nord (à droite du refend)	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.5 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 6 Est (à droite du refend)	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.5 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Mur 7 Est (à droite du refend)	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.5 m
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Refend - Mur
Linéaire Fenêtre 1 Mur 6 Nord	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	14.34 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊖ observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 2 Mur 1 Sud	Position menuiseries	⊖ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	14.34 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊖ observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	⊖ observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 3 Mur 6 Nord	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	2.6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊖ observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	⊖ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
Linéaire Fenêtre 4 Mur 6 Nord	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	5.2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊖ observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	⊖ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	9.6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊖ observée ou mesurée	5 cm
Linéaire Fenêtre 5 Mur 1 Sud	Retour isolation autour menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	⊖ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	✗ valeur par défaut	ITI
Linéaire Fenêtre 6 Mur 6 Est	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	6.4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊖ observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	⊖ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	5.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊖ observée ou mesurée	5 cm
Linéaire Fenêtre 7 Mur 2 Ouest	Retour isolation autour menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	⊖ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	⊖ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	⊖ observée ou mesurée	ITI
Linéaire Porte 1 Mur 1 Sud	Longueur du pont thermique	⊖ observée ou mesurée	5.2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	⊖ observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	⊖ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	⊖ observée ou mesurée	Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Type d'installation de chauffage	⊖ observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire	
Type générateur	⊖ observée ou mesurée	Chaudière standard	
Surface chauffée	⊖ observée ou mesurée	111,35 m ²	
Année d'installation	⊖ observée ou mesurée	2012	
Energie utilisée	⊖ observée ou mesurée	Gaz	
Présence d'une ventouse	⊖ observée ou mesurée	Non	
Pn	📄 document fourni	24 kW	
Présence d'une veilleuse	⊖ observée ou mesurée	Non	
équipements Chaudière standard	Type émetteur	⊖ observée ou mesurée	Radiateur
	Surface chauffée par émetteur	⊖ observée ou mesurée	111,35 m ²
	Type de chauffage	⊖ observée ou mesurée	Central
	Équipement d'intermittence	⊖ observée ou mesurée	Central avec minimum de température
	Présence de complage	⊖ observée ou mesurée	Non
	Type générateur	⊖ observée ou mesurée	Chaudière standard
	Type production ECS	⊖ observée ou mesurée	Individuel
	Pièces alimentées contiguës	⊖ observée ou mesurée	Non
	Production en volume habitable	⊖ observée ou mesurée	Non
	Type de ventilation	⊖ observée ou mesurée	VMC SF Hygro A de 2001 à 2012
Ventilation	Année installation	📄 document fourni	2012
	Plusieurs façades exposées	⊖ observée ou mesurée	Oui
	Menuiseries avec joints	⊖ observée ou mesurée	Oui

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L 125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.



Pour le compte de DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE

Date de réalisation : 24 octobre 2023 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral
N° SIDPC-2021-025 du 22 juin 2021.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien
3 rue Jules Michaux
78270 Bonnières-sur-Seine

Référence(s) cadastrale(s):
AC0787

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

État des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre Immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRI	Inondation	approuvé	30/06/2007	non	non	p.3
PPRI	Effet thermique	approuvé	29/12/2010	non	non	p.4
PPRI	Effet de surpression	approuvé	29/12/2010	non	non	p.4
Zonage de sismicité 1 - Très faible ⁽¹⁾				non		
Zonage du potentiel radon 1 - Faible ⁽²⁾				non		
Commune non concernée par la démarche d'étude du risque lié au recul du trait de côte						

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Moyen
Plan d'Exposition au Bruit ⁽³⁾	Non	
Basias, Basil, lcp	Oui	5 sites* à - de 500 mètres

*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune

(1) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R. 1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.







(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante <https://www.geoportail.gouv.fr/informees/plan-d-exposition-au-bruit-peb>

24 octobre 2023
3 rue Jules Micheaux
78270 Bornivres-sur-Seine

AVOVENTES

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse ont été données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non	
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux Inondations de cave, fiabilité FORTE (dans un rayon de 500 mètres).
 Installation nucléaire		Non	
 Mouvement de terrain		Non	
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	
	BASIAS : Sites Industriels et activités de service	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.
	ICPE : Installations industrielles	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.
 Cavités souterraines		-	Données indisponibles
 Canalisation TMD		Oui	Le bien se situe dans une zone tampon de 1000 mètres autour d'une canalisation.

Source des données : <https://www.georisques.gouv.fr/>

AVOVENTES

SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	5
Localisation sur cartographie des risques.....	6
Procédures ne concernant pas l'immeuble.....	7
Déclaration de sinistres indemnisés.....	8
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	9
Annexes.....	10

État des Risques et Pollutions

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Situation du bien immobilier (bail ou non bâti)

Document réalisé le : 24/10/2023

Parcelle(s) : AC0767

3 rue Jules Michaux 78270 Bonnières-sur-Seine

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

prescrit
 appliqué par anticipation
 approuvé

oui non
 oui non
 oui non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

Inondation Crue torrentielle Remontée de nappe
 Mouvement de terrain Mvt terrain-Sécheresse Séisme
 Feu de forêt autre

(Les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Submersion marine Avalanche
 Cyclone Eruption volcanique

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui non
 oui non

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRm)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

prescrit
 appliqué par anticipation
 approuvé

oui non
 oui non
 oui non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

Risque miniers Affaissement Effondrement
 Pollution des sols Pollution des eaux autre

(Les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Tassement Emission de gaz

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR minier ont été réalisés

oui non
 oui non

Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT
 Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

approuvé
 prescrit

oui non
 oui non
 oui non

Risque industriel Effet thermique Effet de surpression

(Les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Effet toxique Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

L'immeuble est situé en zone de prescription

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

*Information à compléter par le vendeur/bailleur, disponible auprès de la Préfecture

oui non
 oui non
 oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble est situé dans une zone de sismicité classée en :

zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
 Très faible Faible Modérée Moyenne Forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une zone à potentiel radon :

zone 1 zone 2 zone 3
 Faible Faible avec facteur de transfert Significatif

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N.M.T (catastrophe naturelle, minière ou technologique)

L'immeuble a donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N.M.T*

oui non

*Informations à compléter par le vendeur/bailleur

Information relative à la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui non

Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est situé sur une commune concernée par le recul du trait de côte et listée par décret

oui non

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme :

oui, à horizon d'exposition de 0 à 30 ans oui, à horizon d'exposition de 30 à 100 ans non

L'immeuble est concerné par des prescriptions applicables à cette zone

zonage indisponible

L'immeuble est concerné par une obligation de démolition de remise en état à réaliser*

oui non
 oui non

*Information à compléter par le vendeur/bailleur

Parties concernées

Vendeur

AVOVENTES

à

le

Acquéreur

AVOVENTES

à

le

Attention : En l'absence de l'obligation ou d'interdiction réglementaire particulières, les états connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concernant le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Inondation

PPRn Inondation, approuvé le 30/04/2007

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



AVOVENTES

Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

Le PPRt multirisque, approuvé le 29/12/2010

Pris en considération : Effet thermique, Effet de surpression



24 octobre 2023
3 rue Jules Michaux
78270 Bonnières-sur-Seine

AVOVENTES

Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne 'Indemnisé'.

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par nivallement et coulée de boue	22/05/2018	22/05/2018	06/11/2018	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par nivallement et coulée de boue	15/01/2018	05/02/2018	16/02/2018	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par nivallement et coulée de boue	25/03/2001	27/03/2001	28/04/2001	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par nivallement et coulée de boue	02/12/2000	02/12/2000	19/12/2001	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par nivallement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par nivallement et coulée de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/05/1995	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en accès, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur Internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : <https://www.geoportals.gouv.fr/>

Préfecture : Versailles - Yvelines
Commune : Bonnières-sur-Seine

Adresse de l'immeuble :
3 rue Jules Michaux
Parcelle(s) : AC0767
78270 Bonnières-sur-Seine
France

Etabli le :

Vendeur :

Acquéreur :

AVOVENTES

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE en date du 24/10/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°SIDPC-2021-025 en date du 22/06/2021 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° SIDPC-2021-025 du 22 juin 2021
 - > Cartographies
 - Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 30/05/2007
 - Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
 - Cartographie réglementaire de la sismicité
 - Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur le risque radon
- A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport*

Arrêté SIDPC n° 2021-025 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL).

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5, R.125-11, R.125-23 à R.125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, R.563-2 à R.563-8, D.563-8-1 relatifs à la prévention du risque sismique ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4, L.271-5 et R.111-38 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral BDSC 201824 du 12 février 2019 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination de [REDACTED] en qualité de Préfet des Yvelines ;

Vu le décret du 27 mai 2020 portant nomination de [REDACTED] ; sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2020-09-02-003 du 1^{er} mars 2021 donnant délégation de signature à Monsieur [REDACTED] sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

Arrête :

Article 1^{er} :

L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 :

En application de l'article L.125-2 ou de l'article L.145-2 du code des assurances et du IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, le vendeur ou le bailleur est tenu d'informer par écrit l'acquéreur de tout bien ayant fait l'objet d'un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle. Cette liste est consultable pour chaque commune sur le site des services de l'État : <http://www.geo.risques.gouv.fr/>

Article 3 :

L'arrêté préfectoral BDSC 2018-24 du 12 février 2019 est abrogé.

Article 4 :

Une copie du présent arrêté accompagnée du lien permettant d'accéder à l'Information des acquéreurs et des locataires (IAL) est adressée aux maires des communes du département et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et son annexe seront affichés dans les mairies du département des Yvelines pendant un mois et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.

La mention de l'arrêté ainsi que ses modalités de consultation seront insérées dans le journal Le Parisien. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de sa parution au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, Messieurs les sous-préfets des arrondissements de Saint-Germain-En-Laye et de Mantes-La-Jolie, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Rambouillet, Madame la directrice départementale des territoires, Madame la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, Mesdames et Messieurs les maires des Yvelines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et accessible sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le **22 JUIN 2021**

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,



AVOVENTES

PPRI de la vallée de la Seine et de l'Oise dans les Yvelines



Conception : DDEA_78
Date d'impression : 12-06-2009

- Zonages réglementaires
- Zone bleue
 - Zone bleue indicée
 - Zone marron
 - Zone rouge clair
 - Zone rouge foncé
 - Zone verte
 - Zone verte indicée

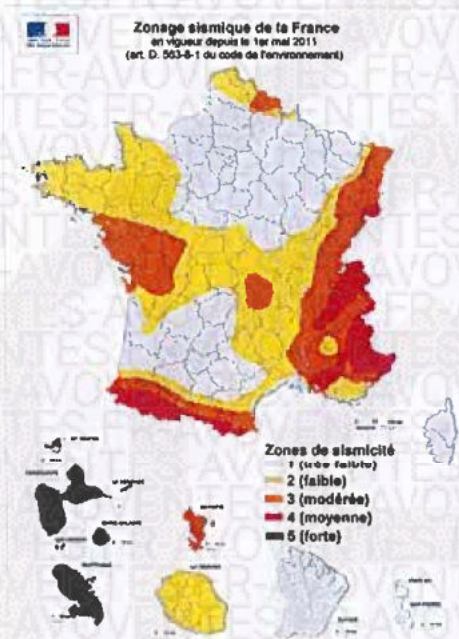
Description :

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur (voir cartes de l'arrêté préfectoral du 30/06/2007).

Pour visualiser les "Aléas hydrauliques" ou les "Zonages réglementaires", cocher la couche correspondante dans l'onglet "Thèmes".

Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: très faible, faible, modérée, moyenne, forte. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

- I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée**
- II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles**
- III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux**
- IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)**

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence	Règles CPMI-EC8 Zones 3/4		Règles CPMI-EC8 Zone 5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en zone 1, aucune règle parasismique n'est imposée ;
- en zone 2, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;
- en zone 3 et 4, des règles simplifiées appelées CPMI –EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;
- en zone 5, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

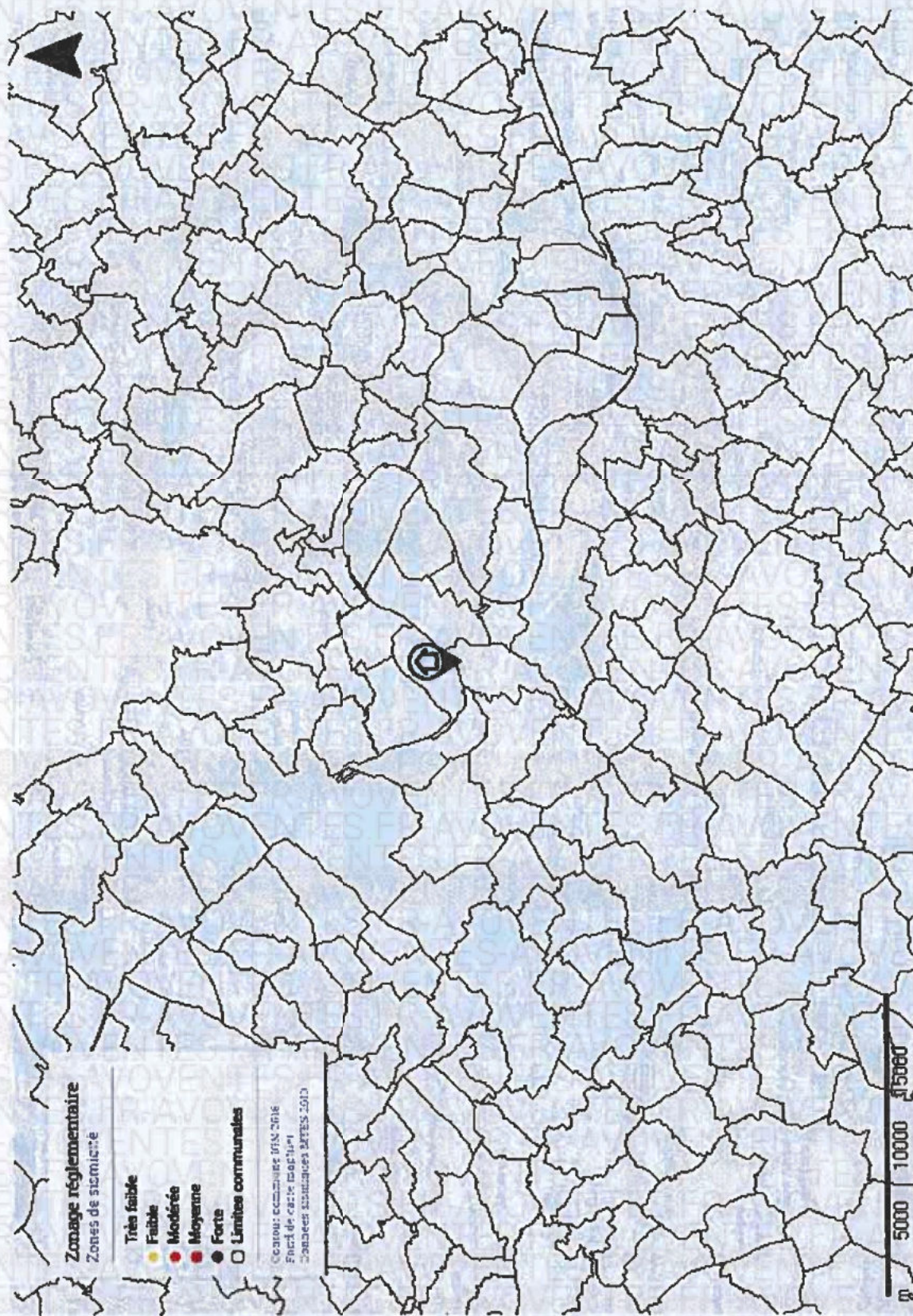
Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaitre les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? → <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>



Zonage réglementaire
Zones de stérilité

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte
- Limites communales

Cartouche communal IGIN 2016
Forêt de Cazis (map 14/1)
Zonages réalisés après 2013

5000 10000 15000

Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage radon sur ma commune

Le zonage à potentiel radon des sols France métropolitaine



Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation...

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³) et le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Il existe néanmoins d'importantes disparités liées aux caractéristiques du sol, mais aussi du bâtiment et de sa ventilation. La concentration varie également selon les habitudes de ses occupants en matière d'aération et de chauffage.

Quel est le risque pour la santé ?

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs (polonium, bismuth, plomb) qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3000 décès par an lui sont imputables. Qui plus est, pour une même exposition au radon, le risque de développer un cancer du poumon est environ 20 fois plus élevé pour un fumeur que pour un non-fumeur.

Comment connaître l'exposition au radon dans son habitation ?

Le seul moyen de connaître son niveau d'exposition au radon est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins de 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence). En effet, le radon provenant principalement des sols sous les bâtiments, les expositions les plus élevées se situent généralement dans les lieux de vie les plus proches du sol.

Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés (renseignements disponibles sur les sites internet mentionnés dans les contacts utiles ci-dessous). Des détecteurs peuvent également être mis à disposition ponctuellement lors de campagnes de prévention (renseignements auprès de sa commune, de l'agence régionale de santé (ARS) ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)).

Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m³, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.

Comment réduire l'exposition au radon dans son habitation ?

Des solutions techniques existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- ✓ ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement ;
- ✓ veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement.

Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :

- ✓ assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;
- ✓ améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.

Les solutions techniques sont à choisir et à adapter à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.

Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE) sur le risque radon

Le potentiel radon des sols

Le potentiel radon des sols représente la capacité du sol à émettre du radon. Il prend en compte la richesse en uranium et radium présents dans les roches du sous-sol, la porosité du sol ainsi que plusieurs facteurs géologiques particuliers pouvant favoriser la remontée du radon vers la surface comme les failles, les cavités souterraines, les zones minières...

Il ne permet pas de connaître la concentration dans son habitation et donc son exposition réelle au radon qui dépend aussi de la qualité de la construction et de son mode de vie. Il permet toutefois d'émettre certaines recommandations selon son intensité.

Recommandations pour un logement situé dans une commune à potentiel radon significatif (zone 3)

Il est recommandé de procéder au mesurage du radon dans son logement dans des pièces aux niveaux les plus bas occupés. Le nombre de détecteurs à placer dépend de la surface du bâtiment, avec a minima deux détecteurs à positionner de préférence dans le séjour et une chambre.

Si les résultats sont inférieurs au niveau de référence de 300 Bq/m³, aucune action particulière n'apparaît aujourd'hui nécessaire, à l'exception des bonnes pratiques en termes de qualité de l'air intérieur de son logement (aération quotidienne de son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour, pas d'obstruction des systèmes de ventilation...).

Si les résultats dépassent légèrement le niveau de référence, il est recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. De nouvelles mesures sont à réaliser à l'issue de la réalisation des travaux pour vérifier leur efficacité.

Si les résultats dépassent fortement le niveau de référence (> 1000 Bq/m³), il est fortement recommandé de mettre en œuvre des solutions techniques pour réduire l'exposition au radon dans son habitation. Les solutions sont à choisir et à adapter au bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Ces solutions peuvent être mises en œuvre progressivement en fonction des difficultés de réalisation ou de leur coût. À l'issue des travaux, il convient de réaliser de nouvelles mesures de radon pour vérifier leur efficacité.

Quel que soit le niveau de radon mesuré dans son logement, si des travaux de rénovation énergétique sont engagés (changement des fenêtres...), il convient de s'assurer du maintien d'un taux de renouvellement de l'air suffisant et d'aérer quotidiennement son logement par ouverture des fenêtres au moins dix minutes par jour. De nouvelles mesures de radon sont également conseillées pour connaître l'évolution de sa situation.

Pour en savoir plus – contacts utiles

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : www.georisques.gouv.fr
Ministère de la santé et de la prévention : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/radon>

Au niveau régional :

ARS (santé, environnement) : www.ars.sante.fr

DREAL (logement) : <https://www.ecologie.gouv.fr/services-deconcentres-des-ministeres>

Informations sur le radon :

Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (risque, mesure) : www.irsn.fr/radon

ORIGINE DE PROPRIETE

L'immeuble ci-dessus désigné appartient à

AVOVENTES

pour en avoir fait l'acquisition de :

AVOVENTES

Aux termes d'un acte reçu par Maître Philippe DESOUTTER, Notaire à PERIGUEUX (24000) en date du 24 avril 2012, dont une copie a été publiée au bureau du Service de la Publicité Foncière de MANTES LA JOLIE, le 15 mai 2012, Volume 2012 P numéro 2129.

GenApi
Agrément N°10010027
du 1^{er} Juin 2002

2012 D N° 4127

Volume : 2012 V N° 1116

Publié et enregistré le 15/05/2012 à la conservation des Hypothèques de

MANTES LA JOLIE

Droits : Néant

Salaires : 80,00 EUR

TOTAL : 80,00 EUR

Reçu : Quatre-vingts Euros

Bureau des Hypothèques		BO	
		D	
EFFET JUSQU'AU :	PRINCIPAL :	TAXES :	
	ACCESSOIRES :	SALAIRES :	
	TOTAL	TOTAL	
INSCRIPTION D'HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
AYANT EFFET JUSQU'AU DIX AVRIL DEUX MIL QUARANTE SIX			
		<input type="checkbox"/> l'échéance	<input checked="" type="checkbox"/> la dernière échéance
		<input checked="" type="checkbox"/> est	<input type="checkbox"/> n'est pas
déterminée et future			
EST REQUISE AVEC ELECTION DE DOMICILE A :		DOMICILE ELU	
En l'Office Notarial de PERIGUEUX, 78, rue Victor Hugo			
EN VERTU DE :		TITRE DU CRÉANCIER	
D'un acte reçu par : Maitre DESOUTTER Philippe , Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Philippe DESOUTTER et Marc de TAILLAC , notaires associés" . Le 24 avril 2012			
Conterant VENTE par :			
AVOVENTES			
ET PRET par la Banque ci-après dénommée avec affectation hypothécaire de l'immeuble ci-après désigné.			
AU PROFIT DE :		CRÉANCIER	
La Société dénommée CREDIT FONCIER DE FRANCE , Société anonyme au capital de 903917.969,50 €, dont le siège est à PARIS (75050), 19 Rue des Capucines, identifiée au SIREN sous le numéro 542029848 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.			
PRETEUR			
CONTRE :		PROPRIÉTAIRE GREVÉ	

P
T
I
O
N

I
N
S
C
R
I
P
T
I
O
N

AVOVENTES

DEBITEURS SOLIDAIRES

SUR : IMMEUBLE GREVÉ

A BONNERES-SUR-SEINE (YVELINES) 78270 Les Fiefs du Moulin,
Un terrain

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	767	Les Fiefs du Moulin	00 ha 04 a 75 ca

APPARTENANT A : EFFET RELATIF

VENTE énoncée ci-dessus, dont la publication est requise simultanément.

POUR SURETÉ DE : CRÉANCE GARANTIE

- De la somme de CENT TRENTE QUATRE MILLE
CENT SOIXANTE QUATRE EUROS, montant en principal du
prêt, dont la dernière échéance sera exigible le 10 avril 2045,
ci 134.164,00

- Des intérêts au taux annuel de 4,75%, Mémoire

- Et des accessoires comprenant les commissions
convenues, la majoration d'intérêts pour retard dans le
paiement des sommes dues, l'indemnité en cas d'ordre, les
impôts et taxes afférents aux sommes dues, les primes
d'assurances, frais de renouvellement d'inscription et frais de
mise à exécution le tout évalué à la somme de VINGT SIX
MILLE HUIT CENT TRENTE DEUX EUROS ET QUATRE-
VINGT CENTIMES, ci 26.832,80

Total à inscrire sauf Mémoire 160.996,80

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES - RENVOIS

PRET P.A.S. exonéré de taxe de publicité foncière
Prêt accordé en application des dispositions des décrets du 30 Décembre 1992,
du 18 Mars 1993 et de deux arrêtés du même jour, ainsi que des articles R.312-3-1 à
R.312-3-3 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article 845-3° du C.G.I.

CERTIFICATIONS

(Montant du capital de la créance garantie, conformité des bordereaux entre eux et identité du ou des propriétaires)

Le soussigné, Philippe DESOUTTER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Philippe DESOUTTER et Marc de TAILLAC , notaires associés" certifie conformes au bordereau d'inscription transmis à la conservation des hypothèques sur support électronique, les données structurées qui y sont jointes.

Il certifie que le montant du capital de la créance garantie figurant sur le bordereau n'est pas supérieur à celui figurant dans le titre générateur de la sûreté ou de la créance.

Il certifie également que l'identité complète du propriétaire telle qu'elle est indiquée ci-dessus lui a été régulièrement justifiée.

PERIGIEUX ,
Le 30 avril 2012



PARTIE RÉSERVÉE AU CONSERVATEUR

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification

GenApi
Agrément N°20020023
du 1^{er} Juin 2002

2012 D N° 4126 Volume : 2012 V N° 1115
Publié et enregistré le 15/05/2012 à la conservation des Hypothèques de
MANTES LA JOLIE
Droits : Néant
Salaires : 44,00 EUR
TOTAL : 44,00 EUR

Reçu : Quarante-quatre Euros

AVOVENTES

BUREAU DES HYPOTHEQUES		
EFFET JUSQU'AU:	PRINCIPAL : ACCESSOIRES : TOTAL	TAXES: SALAIRES: TOTAL
INSCRIPTION DE PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS (article 2374 2° du Code Civil) ET INSCRIPTION CONVENTIONNELLE.		<input type="checkbox"/> l'échéance <input checked="" type="checkbox"/> la dernière échéance <input checked="" type="checkbox"/> est <input type="checkbox"/> n'est pas déterminée et future
AYANT EFFET JUSQU'AU DIX AVRIL DEUX MIL QUARANTE QUATRE		
EST REQUISE AVEC ELECTION DE DOMICILE A :		DOMICILE ELU
En l'Office Notarial de PERIGUEUX, 78, rue Victor Hugo		
EN VERTU DE:		TITRE DU CRÉANCIER
D'un acte reçu par : Maitre DESOUTTER Philippe , Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Philippe DESOUTTER et Marc de TAILLAC , notaires associés" . Le 24 avril 2012		
Contenant VENTE par :		
moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000,00 EUR), ET PRET par la Banque ci-après dénommée dont CINQUANTE NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS employés au paiement du prix de vente sus-indiqué à due concurrence, ainsi constaté à l'acte tant aux termes de la déclaration d'origine des deniers qu'au; termes du quittancement, avec hypothèque conventionnelle pour le surplus.		
AU PROFIT DE :		CRÉANCIER
La Société dénommée CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société anonyme au capital de 903917.969,50 €, dont le siège est à PARIS (75050), 19 Rue des Capucines, identifiée au SIREN sous le numéro 542029848 et immatriculée au Registre du Commerce et tes Sociétés de PARIS.		

1
P
T
I
O
N
I
N
S
C
R
I
P
T
I
O
N
I
N
S
C
R
I
P
T
I
O
N

PRETEUR

CONTRE : PROPRIÉTAIRE GREVÉ

AVOVENTES

DEBITEURS SOLIDAIRES

SUR : IMMEUBLE GREVÉ

A BONNIERES-SUR-SEINE (VVF1 INF5) 78270 Les Fiefs du Moulin.
Un terrain

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	767	Les Fiefs du Moulin	00 ha 04 a 75 ca

APPARTENANT A : EFFET RELATIF

VENTE énoncée ci-dessus, dont la publication est requise simultanément.

POUR SURETÉ DE : CRÉANCE GARANTIE

- En ce qui concerne l'inscription de privilège de prêteur de deniers

- De la somme de CINQUANTE NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS, montant en principal du prêt, dont la dernière échéance sera exigible le 10 avril 2043, ci 59.350,00

- Des intérêts que ledit privilège conserve au même rang que le principal, au taux stipulé dans l'acte, soit au taux annuel de 0 %, Mémoire

- Et des accessoires comprenant les commissions convenues, la majoration d'intérêts pour retard dans le paiement des sommes dues, l'indemnité en cas d'ordre, les impôts et taxes afférents aux sommes dues, les primes d'assurances, frais de renouvellement d'inscription et frais de mise à exécution le tout évalué à la somme de ONZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX EUROS, ci 11.870,00
Total à inscrire sauf Mémoire 71.220,00

- En ce qui concerne l'inscription d'hypothèque conventionnelle

- De la somme de CINQUANTE EUROS, montant en principal du prêt, dont la dernière échéance sera exigible le 10 avril 2043, ci

	50,00
- Des intérêts au taux annuel de 0%,	Mémoire
- Et des accessoires comprenant les commissions convenues, la majoration d'intérêts pour retard dans le paiement des sommes dues, l'indemnité en cas d'ordre, les impôts et taxes afférents aux sommes dues, les primes d'assurances, frais de renouvellement d'inscription et frais de mise à exécution le tout évalué à la somme de DIX EUROS, ci	10,00
Total à inscrire sauf Mémoire	60,00

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES - RENVOIS

PRÊT à 0% exonéré de taxe de publicité foncière
Prêt accordé à l'emprunteur dans le cadre des dispositions du décret n° 95-1064
du 29 Septembre 1995 - art. 845-3e du C.G.I. et des articles R.317-1 à R317-2 du Code
de la construction et de l'habitation.

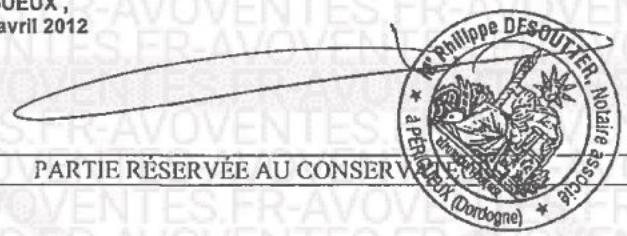
CERTIFICATIONS

(Montant du capital de la créance garantie, conformité des bordereaux entre eux et identité du ou des propriétaires)

Le soussigné, Philippe DESOUTTER, Notaire Associé de la Société Civile
Professionnelle "Philippe DESOUTTER et Marc de TAILLAC, notaires associés",
certifie conformes au bordereau d'inscription transmis à la conservation des
hypothèques sur support électronique, les données structurées qui y sont jointes.
Il certifie que le montant du capital de la créance garantie figurant sur le
bordereau n'est pas supérieur à celui figurant dans le titre générateur de la sûreté ou de
la créance.

Il certifie également que l'identité complète du propriétaire telle qu'elle est
indiquée ci-dessus lui a été régulièrement justifiée.

PERIGUEUX,
Le 30 avril 2012



PARTIE RÉSERVÉE AU CONSERVATEUR

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux
libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un
droit d'accès et un droit de rectification

GenApI
Agrément N°20030023
du 1^{er} Juin 2002

2012 D N° 4125
Publié et enregistré le 15/05/2012 à la conservation des Hypothèques de
MANTES LA JOLIE
Droits : 25,00 EUR
Salaires : 20,00 EUR
TOTAL : 45,00 EUR

Reçu : Quarante-cinq Euros

BUREAU DES HYPOTHEQUES		AVOVENTES	
EFFET JUSQU'AU:	PRINCIPAL : ACCESSOIRES : TOTAL	TAXES: SALAIRES: TOTAL	
INSCRIPTION DE PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS (article 2374 2° du Code Civil) ET INSCRIPTION D'HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE. AYANT EFFET JUSQU'AU DIX AVRIL DEUX MIL VINGT QUATRE		<input type="checkbox"/> l'échéance <input checked="" type="checkbox"/> la dernière échéance <input checked="" type="checkbox"/> est <input type="checkbox"/> n'est pas déterminée et future	
EST REQUISE AVEC ELECTION DE DOMICILE A :		DOMICILE ELU	
En l'Office Notarial de PERIGUEUX, 78, rue Victor Hugo			
EN VERTU DE :		TITRE DU CRÉANCIER	
D'un acte reçu par : Maître DESOUTTER Philippe , Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Philippe DESOUTTER et Marc de TAILLAC , notaires associés" . Le 24 avril 2012			
Conterant VENTE par :			
moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000,00 EUR), ET PFET par la Banque ci-après dénommée dont VINGT MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS employés au paiement du prix de vente sus-indiqué à due concurrence, ainsi constaté à l'acte tant aux termes de la déclaration d'origine des deniers qu'aux termes du quittancement, avec hypothèque conventionnelle pour le surplus.			
AU PROFIT DE :		CRÉANCIER	
La Société dénommée CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société anonyme au capital de 903917.969,50 €, dont le siège est à PARIS (75050), 19 Rue des Capucines, identifiée au SIREN sous le numéro 542029848 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.			

PRETEUR

CONTRE :

PROPRIÉTAIRE GREVÉ

AVOVENTES

DEBITEURS SOLIDAIRES

SUR :

IMMEUBLE GREVÉ

A BONNERES-SUR-SEINE (YVELINES) 78270 Les Fiefs du Moulin,
Un terrain

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	767	Les Fiefs du Moulin	00 ha 04 a 75 ca

APPARTENANT A :

EFFET RELATIF

VENTE énoncée ci-dessus, dont la publication est requise simultanément.

POUR SURETÉ DE :

CRÉANCE GARANTIE

- En ce qui concerne l'inscription de privilège de prêteur de deniers

- De la somme de VINGT MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS, montant en principal du prêt, dont la dernière échéance sera exigible le 10 avril 2023, ci 20.650,00

- Des intérêts que ledit privilège conserve au même rang que le principal, au taux stipulé dans l'acte, soit au taux annuel de 1,50 %, Mémoire

- Et des accessoires comprenant les commissions convenues, la majoration d'intérêts pour retard dans le paiement des sommes dues, l'indemnité en cas d'ordre, les impôts et taxes afférents aux sommes dues, les primes d'assurances, frais de renouvellement d'inscription et frais de mise à exécution le tout évalué à la somme de QUATRE MILLE CENT TRENTE EUROS, ci 4.130,00

Total à inscrire sauf Mémoire 24.780,00

- En ce qui concerne l'inscription d'hypothèque conventionnelle

- De la somme de SIX CENT QUATRE-VINGT DEUX EUROS, montant en principal du prêt, dont la dernière échéance sera exigible le 10 avril 2023, ci 682,00

- Des ntérêts au taux annuel de 1,50%,	Mémoire
- Et des accessoires comprenant les commissions convenues, la majoration d'intérêts pour retard dans le paiement des sommes dues, l'indemnité en cas d'ordre, les impôts et taxes afférents aux sommes dues, les primes d'assurances, frais de renouvellement d'inscription et frais de mise à exécution le tout évalué à la somme de CENT TRENTE SIX EUROS ET QUARANTE CENTIMES, ci	136,40
Total à inscrire sauf Mémoire	818,40

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES - RENVOIS

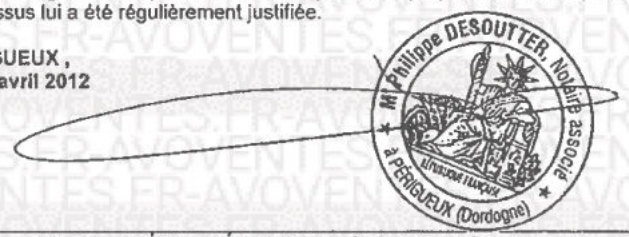
CERTIFICATIONS
(Montant du capital de la créance garantie, conformité des bordereaux entre eux et identité du ou des propriétaires)

Le soussigné, Philippe DESOUTTER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Philippe DESOUTTER et Marc de TAILLAC", notaires associés", certifie conformes au bordereau d'inscription transmis à la conservation des hypothèques sur support électronique, les données structurées qui y sont jointes.

Il certifie que le montant du capital de la créance garantie figurant sur le bordereau n'est pas supérieur à celui figurant dans le titre générateur de la sûreté ou de la créance.

Il certifie également que l'identité complète du propriétaire telle qu'elle est indiquée ci-dessus lui a été régulièrement justifiée.

PERIGUEUX,
Le 30 avril 2012



PARTIE RÉSERVÉE AU CONSERVATEUR

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification



RECouvreMENT ET CONTENTIEUX
TSA 83333 - 92894 NANTERRE Cerex 9

Dossier suivi par : CONTENTIEUX
PARTICULIERS 1
Emetteur : 081
Tél : 01 49 77 91 17 (Appel non surtaxé)
Mail : services-clients@creditfoncier.fr
Réclamations et Sinistres Assurance :
09 69 39 29 27 (appel non surtaxé)

PARIS, le 27/04/2023

LP 2C 178 654 1695 2



20 11 20 - C 9008 20 - RAR 43199 7792103 cwpctc118DOCOM2023



AVOVENTES

AVOVENTES

Lettre Recommandée

Objet : Mise en demeure

Paiement sécurisé par CB
sur votre Espace Client Internet :
www.creditfoncier.fr

Monsieur,

Malgré les différents rappels et tentatives de recouvrement à l'amiable menés par le Crédit Foncier, vous n'avez toujours pas régularisé la situation de votre compte.

Vos prêts présentent encoë à ce jour une situation en impayé de :

contrat n° P0006706848	0,00 EUR
contrat n° P0006706847	977,72 EUR
contrat n° P0006706848	897,87 EUR
Total dû :	1 875,59 EUR

En conséquence, nous vous metons en demeure de régulariser votre situation dans les 30 jours suivant la réception de cecourrier.

A défaut de règlement de ladite somme dans le délai précité :

- la **totalité de la créance** deviendra immédiatement exigible (capital non encore amorti, solde débiteur, intérêts et tous accessoires).

- votre dossier sera transmis à notre avocat aux fins d'engager toute procédure judiciaire, notamment la saisie immobilière du bien hypothéqué, dont les frais seront à votre charge.

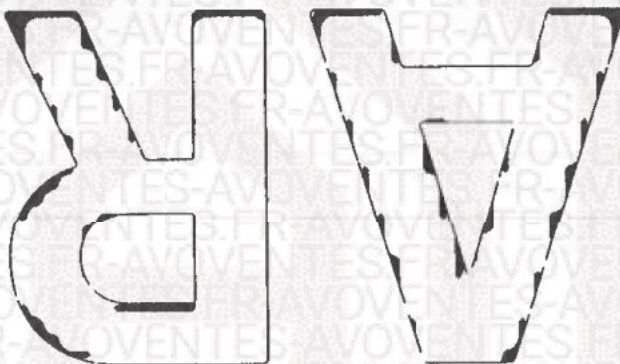
Nous vous prions d'agrëer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable de Service



La Poste - SA au capital de 5 620 325 819 euros - 355 000 000 RCS Paris
Siège social : 8 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

Duplicata du: 20/06/2023 13:41:24



**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

Centre-remboursement

2C 178 654 1695 2



DocOne
POUR LA CREDIT FONCIER DE FRANCE
CLIENTELE ACCESSION 1
19 Rue Nicolas Leblanc
CS30078
33693 MERIGNAC Cedex

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE
À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS.



CRÉDIT FONCIER

Duplicata du: 20/06/2023 13:39:36
Page 1/1

RECouvreMENT ET CONTENTIEUX
TSA 83333 - 92894 NANTERRE Cedex 9

Dossier suivi par : CONTENTIEUX
PARTICULIERS 1
Emetteur : 081
Tél : 01 49 77 91 17 (*Appel non surtaxé*)
Mail : services-clients@creditfoncier.fr
Réclamations et Sinistres Assurance :
09 69 39 29 27 (*appel non surtaxé*)

PARIS, le 27/04/2023

LP 2C 178 654 1694 5



19.1/19 - C. 9008 19 - RAR 43199 7792091 colptcl118DOCONE2023



AVOVENTES

AVOVENTES

Lettre Recommandée

Objet : Mise en demeure

Paiement sécurisé par CB
sur votre Espace Client Internet :
www.creditfoncier.fr

Madame,

Malgré les différents rappels et tentatives de recouvrement à l'amiable menés par le Crédit Foncier, vous n'avez toujours pas régularisé la situation de votre compte.

Vos prêts présentent encore à ce jour une situation en impayé de :

contrat n° P0006706848	0,00 EUR
contrat n° P0006706847	977,72 EUR
contrat n° P0006706848	897,87 EUR
Total dû :	1 875,59 EUR

En conséquence, nous vous mettons en demeure de régulariser votre situation dans les 30 jours suivant la réception de ce courrier.

A défaut de règlement de ladite somme dans le délai précité :

- la **totalité de la créance** deviendra immédiatement exigible (capital non encore amorti, solde débiteur, intérêts et tous accessoires).

- votre dossier sera transmis à notre avocat aux fins d'engager toute procédure judiciaire, notamment la saisie immobilière du bien hypothéqué, dont les frais seront à votre charge.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable de Service



La Poste - 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

Duplicata du: 20/06/2023 13:39 36

AVO



**AVIS DE
RÉCEPTION
DE VOTRE LETTRE
RECOMMANDÉE**

Contre-remboursement

2C 178 654 1694 5



AVOVENTES

DocOne
POUR LA CREDIT FONCIER DE FRANCE
CLIENTELE ACCESSION 1
19 Rue Nicolas Leblanc
CS30078
33693 MERIGNAC Cedex

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT À DÉTACHER ENSEMBLE À PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS.



CRÉDIT FONCIER

Page 1/1

RECouvreMENT ET CONTENTIEUX
TSA 83333 - 92894 NANTERRE Cedex 9

PARIS, le 20/06/2023

Dossier suivi par : CONTENTIEUX
PARTICULIERS 3
Emetteur : 081
Tél : 01 49 77 91 17 (Appel non surtaxé)
Mail : services-clients@creditfoncier.fr
Réclamations et Sinistres Assurance :
09 69 39 29 27 (appel non surtaxé)

AVOVENTES

AVOVENTES

Lettre Recommandée

Monsieur,

Nous constatons que vous n'avez pas régularisé votre compte de prêt dans le délai de 30 jours de la mise en demeure du 27/04/2023

Votre dossier est désormais pris en charge par la Direction du Contentieux.

Conformément à la clause « *Exigibilité anticipée - Déchéance du terme* », de votre contrat de prêt, nous vous notifions par la présente la résolution de votre prêt à la date du 10/06/2023

En conséquence, la totalité de la créance est exigible et vous devez nous rembourser les sommes empruntées en principal, intérêts et accessoires, outre une indemnité égale à 7% des sommes dues, soit la somme de Euros 182 700,0€

Votre dossier va être transmis à notre avocat pour engager toute procédure judiciaire à votre encontre, notamment la saisie immobilière du bien hypothéqué, dont les frais seront à votre charge.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable de Service

€ R.F.
005,33
LA POSTE
MP 913151

BORDEAUX DOCKS
CCT1 GIRONDE
22 06 23
817 M1 020727
AE7E 332120

RECOMMANDÉ
5
LR

AVOVENTES

AVOVENTES

LAPOSTOL
AVIS DE PASSAGE
DU FACTEUR
LETTRE RECOMMANDÉE
AVEC AIR

CE FEUILLET EST A DÉTACHER SELON LES POINTS
DE PERFORATION

2C 179 514 0493 9



Suivre une lettre, un Colissimo ou un envoi Chronopost - La Poste

17/11/2023 16:13

Collection
Paris
2024

Boutique

Le
courrier

Le
colis

Déménagement,
réexpédition

Services Vie
quotidienne

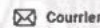
La
Poste.net (<https://www.laposte.net/accueil>)

(1) Accueil Suivre une lettre, un Colissimo ou un envoi Chronopost

Suivre un envoi

Aide en ligne (<https://aide.laposte.fr/>)

Renseignez le numéro de suivi ou d'avis de passage



7C17953404939

Rechercher

Français (<https://www.laposte.com/vos-envois>)

Lettre recommandée N° 2C17953404939



LA POSTE

Pris en charge par La
Poste
samedi 1 juillet

En cours d'acheminement



En préparation avant
Accès réguliers

Retourne à l'expéditeur
Changer de site Particulier

Distribué à l'expéditeur
mercredi 5 juillet



Votre envoi a été distribué à son expéditeur suite à un retour

Étapes d'acheminement

DATES

ÉTAPES

mercredi 5 juillet

Votre envoi a été distribué à son expéditeur suite à un retour

lundi 3 juillet

Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.

samedi 1 juillet

Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.

vendredi 30 juin

Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.

lundi 26 juin

Votre envoi va être retourné à l'expéditeur car le facteur n'a pu identifier la boîte à lettres du destinataire

lundi 26 juin

Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.

samedi 24 juin

Une seconde présentation de votre envoi est programmée.

samedi 24 juin

Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution.

Jeu

Votre envoi est en cours d'acheminement vers le site de distribution

Jeu

Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur.

Découvrez nos meilleures ventes



- Collector 4 timbres - En route pour Paris 2024 - Lettre internationale** (beaux-timbres/collectors/collecte-timbres-en-route-pour-paris-2024-lettres-internationale/p/2123912) **9,50 €** Vendu par La Poste
- Avery J8159-3 - 63,5x33,9mm - Jet d'encre** (boutique/lot-de-100-enveloppes-blanches-format-D-400x300x80-mm-jet-d-encre-avery/p/500076283) **3,75 €** Vendu par Boutique Avery
- Jet d'encre** (boutique/lot-de-100-enveloppes-blanches-format-D-400x300x80-mm-jet-d-encre-avery/p/500076283) **5,39 € 6,90 €** Vendu par EnveloppeBulle
- Boîte carton (n°52) format D** (boutique/lot-de-5-boites-carton-n-52-format-D-400x300x80-mm/p/500027353) **8,46 € 9,10 €** Vendu par EnveloppeBulle
- Lot de 10 planches à 24 étiquettes** (boutique/lot-de-10-planches-a-24-etiquettes/p/500356228) **3,63 € 3,90 €** Vendu par EnveloppeBulle

Tout savoir sur nos services en ligne !

- Envoyer un colis** (<https://www.laposte.fr/colis>)
- Commander des timbres** (<https://www.laposte.fr/timbres>)
- Imprimer des timbres** (lettres-en-ligne)
- Acheter des emballages** (<https://www.laposte.fr/boutique>)
- Envoyer une lettre recommandée en ligne** (<https://www.laposte.fr/lettres-recommandees>)
- Envoyer depuis votre boîte aux lettres** (<https://www.laposte.fr/boites-aux-lettres>)
- Consulter nos tarifs** (<https://www.laposte.fr/tarifs-postes-x-colis>)

Paris 2024
Découvrez la collection

[Je découvre >](#)



CRÉDIT FONCIER

Page 1/1

RECouvreMENT ET CONTENTIEUX
TSA 83333 - 92894 NANTERRE Cedex 9

PARIS, le 20/06/2023

Dossier suivi par : CONTENTIEUX
PARTICULIERS 3
Emetteur : 081
Tél : 01 49 77 91 17 (*Appel non surtaxé*)
Mail : services-clients@creditfoncier.fr
Réclamations et Sinistres Assurance :
09 69 39 29 27 (*appel non surtaxé*)

AVOVENTES

AVOVENTES

Lettre Recommandée

Madame,

Nous constatons que vous n'avez pas régularisé votre compte de prêt dans le délai de 30 jours de la mise en demeure du 27/04/2023

Votre dossier est désormais pris en charge par la Direction du Contentieux.

Conformément à la clause « *Exigibilité anticipée - Déchéance du terme* », de votre contrat de prêt, nous vous notifions par la présente la résolution de votre prêt à la date du 10/06/2023

En conséquence, la totalité de la créance est exigible et vous devez nous rembourser les sommes empruntées en principal, intérêts et accessoires, outre une indemnité égale à 7% des sommes dues, soit la somme de Euros 182 700.0€

Votre dossier va être transmis à notre avocat pour engager toute procédure judiciaire à votre encontre, notamment la saisie immobilière du bien hypothéqué, dont les frais seront à votre charge.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable de Service

€ R.F.
005,33
LA POSTE
MP 913151

BIDEAUJ DOCHS
CCT1 6 RGRDE
22 DE 23
109 N1 520726
D946 332120

RECOMMANDÉ
L^{re}
R.A.R.

AVOVENTES

AVOVENTES

La Poste
AVIS DE PASSAGE
DU FACTEUR
LETTRES RECOGNUES
AVEC AIR

CE FEUILLET EST A DETACHER SELON LES POINTILLES
La Poste - Service de Poste aux Lettres 934 000 000
149 rue de Valenciennes - 75013 Paris Cedex 13

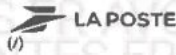
2C 179 534 0492 2



AVOVENTES



2C 179 534 0492 2



Accès rapides

Changer de site Particulier



AIDE



SE CONNECTER



PANIER

Collection Paris 2024 (/paris-2024)

Boutique

Le courrier

Le colis

Déménagement, réexpédition

Services Vie quotidienne

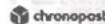
La Poste.net (https://www.laposte.net/accueil)

(/)/Accueil(/) Suivre une lettre, un Colissimo ou un envoi Chronopost

Suivre un envoi

Aide en ligne (https://aide.laposte.fr/)

Renseignez le numéro de suivi ou d'avis de passage



2C17953404922

Rechercher

Français (https://www.laposte.com/vos-envois)

✉ Lettre Recommandée N°2C17953404922

Pris en charge par La Poste
samedi 1 juillet

En cours d'acheminement

En préparation avant distribution

Retourné à l'expéditeur

Distribué en retour à l'expéditeur
mercredi 5 juillet

Votre envoi a été distribué à son expéditeur suite à un retour.

Étapes d'acheminement

DATES

ÉTAPES

mercredi 5 juillet

✓ Votre envoi a été distribué à son expéditeur suite à un retour.

lundi 3 juillet

✓ Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution

samedi 1 juillet

✓ Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur

vendredi 30 juin

✓ Votre envoi a été remis à La Poste par l'expéditeur

lundi 26 juin

✗ Votre envoi va être retourné à l'expéditeur car le facteur n'a pu identifier la boîte à lettres du destinataire.

lundi 26 juin

✓ Votre envoi est sur le site qui dessert votre adresse. Nous préparons sa distribution

samedi 24 juin

✓ Une seconde présentation de votre envoi est programmée

N° de la demande : 20234157420

 Déposée le : 04/07/2023

 Références du dossier : 98267

Demande de renseignements pour la période à compter du 1^{er} janvier 1956

à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).

Service de publicité foncière :

VERSAILLES 2

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité ¹ : ELARLU ELISA GUEILHERS AVOCAT

 Adresse : 21 RUE DES ETATS GENERAUX

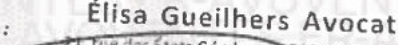
 78000 VERSAILLES

 N/REFS.:CEE AVOVENTES

 Courriel ² :

 Téléphone : 01.88.60.37.37

 À VERSAILLES, le 26 / 06 / 2023

 Signature (obligatoire) : 

 Elisa Gueilhers Avocat

 21 Rue des États Généraux - 78000 Versailles

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'Etat - art. 9 du décret du 04-01/1955 modifié)

AVOVENTES

DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur/dégage la responsabilité de l'Etat - art. 8-1 et 9 du décret du 04-01/1955 modifié)

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	BONNIERES SUR SEINE (78270)	Section AC numéro 767		
2				
3				
4				
5				

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1^{er} janvier 1956⁴ à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :

- le point de départ (date postérieure au 1^{er} janvier 1956) : ___ / ___ / ___
- le point d'arrivée, au plus tard le ___ / ___ / ___

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? (si oui, cochez la case)

¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale(en majuscules). ² L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.

³ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts ⁴ ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

COÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-N01-SD)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	0	x 12 € =	€
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	12 €
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € = +	€
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :	0	x 2 € = +	€
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ 2 €
		TOTAL =	14 €

MODE DE PAIEMENT			
<input type="checkbox"/> chèque à l'ordre du Trésor public	<input type="checkbox"/> virement	<input type="checkbox"/> numéraire (si n'exécède pas 300 €)	

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :	
<input type="checkbox"/> insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles	
<input type="checkbox"/> défaut ou insuffisance de provision	
<input type="checkbox"/> demande non signée et/ou non datée	
<input type="checkbox"/> autre :	
Le ____ / ____ / ____	<i>Le comptable des finances publiques, Chef du service de publicité foncière</i>

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
VERSAILLES 2

Demande de renseignements n° 7804P02 2023 H52429 / 36
déposée le 04/07/2023, par Maître GUELHEFIS ELISA

Ref. dossier : HF BONNIERES SUR SEINE AC 767

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document (*) qui contient les éléments suivants :

- Pour la période de publication du 01/01/1973 au 29/05/2023 (date de mise à jour fichier)
 Il n'existe au fichier immobilier non informatisé que les seules formalités figurant sur les 6 faces de copies ci-jointes.
 Il n'existe que les 6 formalités indiquées dans l'éta réponse ci-joint.
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 30/05/2023 au 04/07/2023 (date de dépôt de la demande)
 Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A VERSAILLES 2, le 05/07/2023

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le directeur des finances publiques,
[Signature]

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

Demande de renseignements n° 7804P02 2023H52429

0 7804P04 0000158593 000 R

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

FIGURE N° 1 - BONNIERES

N° 1 - *St. Maurice*
N° 2 - *St. Maurice*
N° 3 - *St. Maurice*
N° 4 - *St. Maurice*

1 - IMMOBILITES ENLAINES
(différencier aux fiches, énumérées, voir le 5)

A - MOTIVATIONS SERVITUDES ACTIVES

B - CLAUSES PRIVILEGES ET HYPOTHIQUES

(Pour les formules concourent les immobilités urbaines, voir les fiches de classe de classe des immitables dans les autres figures et tableaux 1)

AVOVENTES

Modèle A

N° de plan	N° de plan	N° de plan	N° de plan	N° de plan	N° de plan
1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30
31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42
43	44	45	46	47	48
49	50	51	52	53	54
55	56	57	58	59	60
61	62	63	64	65	66
67	68	69	70	71	72
73	74	75	76	77	78
79	80	81	82	83	84
85	86	87	88	89	90
91	92	93	94	95	96
97	98	99	100	101	102

II - IMMOBILITES ENLAINES	
N° de plan	N° de plan
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

U - ANCIENS STATUTS (deux)										A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES (deux)			B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (deux)		
N°	N° de l'ordre	N° de la date	N° de l'acte	N° de l'acte	N° de l'acte	N° de l'acte	N° de l'acte	N° de l'acte	N° de l'acte	Intervalle	Date, nature et nature des formalités	Observations	Intervalle	Date, nature et nature des formalités	Observations
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															
17															
18															
19															
20															
21															
22															
23															
24															
25															
26															
27															
28															
29															
30															
31															
32															
33															
34															
35															
36															
37															
38															
39															
40															
41															
42															
43															
44															
45															
46															
47															
48															
49															
50															
51															
52															
53															
54															
55															
56															
57															
58															
59															
60															
61															
62															
63															
64															
65															
66															
67															
68															
69															
70															
71															
72															
73															
74															
75															
76															
77															
78															
79															
80															
81															
82															
83															
84															
85															
86															
87															
88															
89															
90															
91															
92															
93															
94															
95															
96															
97															
98															
99															
100															
101															
102															
103															
104															
105															

OSPC/0

N° d'ordre	II - BÉNÉVOLES RÉGULIERS (suite)						A - BÉNÉVOLES ET SERVICES ACTIFS (suite)				B - CAUCES, PRIVILEGES ET FAVORISÉS (suite)	
	Prénoms	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms	Noms
50												
51												
52												
53												
54												
55												
56												
57												
58												
59												
60												
61												
62												
63												
64												
65												
66												
67												
68												
69												
70												
71												
72												
73												
74												
75												
76												
77												
78												
79												
80												
81												
82												
83												
84												
85												
86												
87												
88												
89												
90												
91												
92												
93												
94												
95												
96												
97												
98												
99												
100												
101												
102												
103												

Demande de renseignements n° 7804P02 2023H52429

AVOVENTES

52000

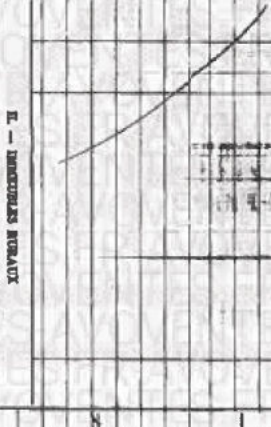
0 7804P04 00001 58-95 000 R

AB C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
FICHE No 13
Coteaux BONNIERES
SEINE

Autorisation A octroyée au nom de l'exploitant
Pr-N
Pr-O
Pr-C
Pr-O
Pr-C
Pr-O

I. - TONNAGES DES CROISSANTS
Observations sur l'année précédente, article 23
Pr-N
Pr-O
Pr-C
Pr-O

Modèle A



II. - TONNAGES RECAPITULÉS

Pr-N	Pr-O	Pr-C	Pr-O	Pr-C	Pr-O
1	10	27	27	27	27
2	20	28	28	28	28
3	31	29	29	29	29
4	4	30	30	30	30
5	5	31	31	31	31
6	6	32	32	32	32
7	7	33	33	33	33
8	8	34	34	34	34
9	9	35	35	35	35
10	10	36	36	36	36
11	11	37	37	37	37
12	12	38	38	38	38
13	13	39	39	39	39
14	14	40	40	40	40
15	15	41	41	41	41
16	16	42	42	42	42
17	17	43	43	43	43
18	18	44	44	44	44
19	19	45	45	45	45
20	20	46	46	46	46
21	21	47	47	47	47
22	22	48	48	48	48
23	23	49	49	49	49
24	24	50	50	50	50
25	25	51	51	51	51
26	26	52	52	52	52
27	27	53	53	53	53
28	28	54	54	54	54
29	29	55	55	55	55
30	30	56	56	56	56
31	31	57	57	57	57
32	32	58	58	58	58
33	33	59	59	59	59
34	34	60	60	60	60
35	35	61	61	61	61
36	36	62	62	62	62
37	37	63	63	63	63
38	38	64	64	64	64
39	39	65	65	65	65
40	40	66	66	66	66
41	41	67	67	67	67
42	42	68	68	68	68
43	43	69	69	69	69
44	44	70	70	70	70
45	45	71	71	71	71
46	46	72	72	72	72
47	47	73	73	73	73
48	48	74	74	74	74
49	49	75	75	75	75
50	50	76	76	76	76
51	51	77	77	77	77
52	52	78	78	78	78
53	53	79	79	79	79
54	54	80	80	80	80
55	55	81	81	81	81
56	56	82	82	82	82
57	57	83	83	83	83
58	58	84	84	84	84
59	59	85	85	85	85
60	60	86	86	86	86
61	61	87	87	87	87
62	62	88	88	88	88
63	63	89	89	89	89
64	64	90	90	90	90
65	65	91	91	91	91
66	66	92	92	92	92
67	67	93	93	93	93
68	68	94	94	94	94
69	69	95	95	95	95
70	70	96	96	96	96
71	71	97	97	97	97
72	72	98	98	98	98
73	73	99	99	99	99
74	74	100	100	100	100

AVOVENTES

A. - MARCHÉS ET SERVICES ACTIFS

III. - FORMAIRES CONCERNANT LES BÉNÉFICIAIRES RECAPITULÉS

AVOVENTES

1. - QUALITÉ, PRATIQUES ET PROPORTIONS

Pr-N
Pr-O
Pr-C
Pr-O



RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 29/05/2023

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 14/03/2012	Référence d'enlèvement : 7804P04 2012P1:56	Date de l'acte : 02/03/2012
Nature de l'acte : VENTE			
Rédacteur : NOT DESOUTTER / PERIGUEUX			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2012P1356 : DIVISION DE PARCELLE

Immeuble Mère				Immeuble Filie							
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot
BONNIERES-SUR-SEINE		AC	758			BONNIERES-SUR-SEINE		AC	766 à 767		

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2012P1356 : VENTE

AVOVENTES

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	BONNIERES-SUR-SEINE	AC 766		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 77.000,00 EUR

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 15/05/2012	Référence d'enlèvement : 7804P04 2012P2:29	Date de l'acte : 24/04/2012
Nature de l'acte : VENTE			
Rédacteur : NOT DESOUTTER / PERIGUEUX			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2012P2129 :

District : Nanterre

AVOVENTES

Immeubles		Designation cadastrale	Volume	Lot
généralistes	Droits Commune			
tous	PI BONNIERES-SUR-SEINE	AC 767		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéose NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / Evaluation : 80.000,00 EUR

N° d'ordre : 3	Date de dépôt : 15/05/2012	Référence d'enlèvement : 7804P04 2012V1114	Date de l'acte : 24/04/2012
Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS ET HYPO CONV			
Rédacteur : NOT DESOUTTER / PERIGUEUX			
Domicile élu : PERIGUEUX en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2012V1114 : *privilège de preteur de deniers*

Crediteurs	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
N° de l'acte	CREDIT FONCIER DE FRANCE	

AVOVENTES

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 29/05/2023

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2012V1114 : privilège de preteur de deniers

Prop. Imm/Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Immeubles	BONNIERES-SUR-SEINE	AC 767		

Montant Principal : 20.650,00 EUR Accessoires : 4.130,00 EUR Taux d'intérêt : 1,50 %
Date extrême d'exigibilité : 10/04/2023 Date extrême d'effet : 10/04/2024

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2012V1114 : hypothèque conventionnelle

N° d'ordre	Date de dépôt	Référence d'emplacement	Date de l'acte
4	15/05/2012	7804P04 2012V1115	24/04/2012

Créanciers
Montant
Désignation des personnes
CREDIT FONCIER DE FRANCE

Date de Naissance ou N° d'identité

AVOVENTES

Prop. Imm/Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	BONNIERES-SUR-SEINE	AC 767		

Montant Principal : 682,00 EUR Accessoires : 136,40 EUR Taux d'intérêt : 1,50 %
Date extrême d'exigibilité : 10/04/2023 Date extrême d'effet : 10/04/2024

Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS ET HYPO CONV
Rédacteur : NOT DESOUTTER / PERIGUEUX
Domicile élu : PERIGUEUX en l'étude

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2012V1115 : privilège de preteur de deniers

Créanciers	Designation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
Numéro	CREDIT FONCIER DE FRANCE	

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2012V1115 : privilège de prêteur de deniers

AVOVENTES

Immeubles	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
Prop. Imm/Contre Droits	BONNIERES-SUR-SEINE	AC 767		

Montant Principal : 59.350,00 EUR Accessoires : 11.870,00 EUR Taux d'intérêt : 0,00 %
 Date extrême de déchéance : 10/04/2043 Date extrême de effet : 10/04/2044

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2012V1115 : hypothèque conventionnelle

Créanciers	Designation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
Numero	CREDIT FONCIER DE FRANCE	

AVOVENTES

Immeubles	Commune	Désignation cadastrale	Volume
Prop. Imm/Contre Droits	BONNIERES-SUR-SEINE	AC 767	

Montant Principal : 50,00 EUR Accessoires : 10,00 EUR Taux d'intérêt : 0,00 %
 Date extrême de déchéance : 10/04/2043 Date extrême de effet : 10/04/2044

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 15/05/2012	Référence d'enregistrement : 7804P04 2012V1116	Date de l'acte : 24/04/2012
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE			
Rédacteur : NOT DESOUTTER / PERIGUEUX			
Domicile élu : PERIGUEUX en l'étude			

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1973 AU 29/05/2023

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2012V1116 :

Créateurs

Numéro

Désignation des personnes
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Date de Naissance ou N° d'identité

AVOVENTES

Immeubles	Prop Immu/Conte Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
-----------	------------------------	---------	------------------------	--------	-----

BONNIERES-SUR-SEINE

AC 767

Montant Principal : 134 164 00 EUR Accessoirs : 26 832 80 EUR Taux d'intérêt : 4,75 %
Date extrême d'exigibilité : 10/04/2045 Date extrême de délai : 10/04/2046

RELEVÉ DES FORMALITÉS-REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES INTERROGÉS

N° d'ordre : 56	Date de dépôt : 18/11/2010	Référence d'enlèvement : 7804P04 2010P4861	Date de l'acte : 22/09/2010
Nature de l'acte : VENTE AVEC DIVISION/CONSTITUTION DE SERVITUDE		Rédacteur : NOT DESOUTTER / PERIGUEUX	

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2010P4861 : DIVISION DE PARCELLE

Immeuble Mère	Prix	Sec	Plan	Vol	Lot	Immeuble Filles	Prix	Sec	Plan	Vol	Lot
Commune						Commune					
BONNIERES-SUR-SEINE		AC	222			BONNIERES-SUR-SEINE		AC	758 à 759		

Disposition n° 2 de la formalité 7804P04 2010P4861 : CHANGEMENT DE DESIGNATION

Ancienne Désignation	Prix	Sec	Plan	Vol	Lot	Nouvelle désignation	Prix	Sec	Plan	Vol	Lot
Commune						Commune					
BONNIERES SUR SEINE		AC	221			BONNIERES-SUR-SEINE		AC	757		

Disposition n° 3 de la formalité 7804P04 2010P4861 : VENTE APRES DIVISION

Disposant Donateur

AVOVENTES

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
2	TP	BONNIERES-SUR-SEINE	AC 757 AC 759		

Dil : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Employé(e) NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix /évaluation : 300.000,00 EUR

**RELEVÉ DES FORMALITÉS REPORTÉES SUR LES IMMEUBLES
INTERROGÉS**

Disposition n° 4 de la formule 7804P04 2010P4861 : CONSTITUTION DE SERVITUDE

SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION

Fonds dominant : AC757, AC 759

Fonds servant : AC 758

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 14 pages y compris le certificat.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
VERSAILLES 2
12 RUE DE L'ECOLE DES POSTES
78011 VERSAILLES
Téléphone : 01 30 97 46 98
Mél : spfversailles2@dgfip.finances.gouv.fr

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fdji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et notifiées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.



Maitre GUILLEMER ELISA
21 RUE DES ETATS GENERAUX
78000 VERSAILLES



Date : 05/07/2023

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 7804P02 2023H52429

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1973 au 04/07/2023

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Designation cadastrale	Volume	Lot
89	BONNIERES-SURSEINE	AC 767		

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre	date de dépôt	nature de l'acte	références d'emplacement	Date de l'acte
1	14/03/2012	VENTE	7804P04 2012P1356	02/03/2012
2	15/05/2012	VENTE	7804P04 2012P129	24/04/2012
3	15/05/2012	PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS ET HYPO CONV	7804P04 2012P114	24/04/2012
4	15/05/2012	PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS ET HYPO CONV	7804P04 2012P115	24/04/2012
5	15/05/2012	HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	7804P04 2012P116	24/04/2012

N° d'ordre : 6

date de dépôt : 18/11/2010

références de classement : 7804RM 2010PA661

Date de l'acte : 22/09/2010

nature de l'acte : VENTE AVEC DIVISION CONSTITUTION DE SERVITUDE





11194*04
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



N° 3233-SD
(01-2018)
@internet-DGF: P

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande F2205
Déposée le
Références du dossier 3012312022

<p>Demande de renseignements pour la période à compter du 1^{er} janvier 1956</p> <p>à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés. (voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).</p> <p>Service de publicité foncière : <u>VERSAILLES 2</u></p>	<p>IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR</p> <p>Identité ¹ : <u>SELARLU ELISA GUEILHERS AVOCAT</u></p> <p>Adresse : <u>21 RUE DES ETATS GENERAUX</u> <u>78000 VERSAILLES</u> <u>N/REES..GEE. AVOVENTES</u></p> <p>Courriel ² :</p> <p>Téléphone : <u>01.88.60.37.37</u></p> <p>À <u>VERSAILLES</u>, le <u>27</u> / <u>10</u> / <u>2023</u></p> <p>Signature (obligatoire) : <u>Elisa Gueilhers Avocat</u> <u>21, rue des Etats Généraux - 78000 Versailles</u></p>
	<p>IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État - art. 9 du décret, ou 04/01/1955 modifié).</p>

AVOVENTES

3

DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'État - art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié).

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	BONNIERES SUR SEINE (78270)	Section AC numéro 767		
2				
3				
4				
5				

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1^{er} janvier 1956¹ à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :
- le point de départ (date postérieure au 1^{er} janvier 1956) : ____ / ____ / ____
- le point d'arrivée, au plus tard le ____ / ____ / ____
Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? (si oui, cochez la case)

¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). ² L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.
³ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. ⁴ ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

COÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOI-SD)

	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	0	x 12 € =	€
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	12 €
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € =	+ €
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :	0	x 2 € =	+ €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ 2 €
		TOTAL =	14 €

MODE DE PAIEMENT

chèque à l'ordre du Trésor public virement numéraire (si n'exécède pas 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles
- défaut ou insuffisance de provision
- demande non signée et/ou non datée
- autre :

Le ____ / ____ / ____

*Le comptable des finances publiques,
Chef du service de publicité foncière*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE
VERSAILLES 2

Demande de renseignements n° 7804P02 2023F2205
déposée le 30/10/2023, par Maître GUEILHERS ELISA
Complémentaire de la demande initiale n° 2023H52429 portant sur les mêmes immeubles.

Ref. dossier : AVOVENTES

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier informatisé,

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 11/10/2023 au 30/10/2023 (date de dépôt de la demande)

Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles (requis:

A VERSAILLES 2, le 31/10/2023

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le responsable des finances publiques,

AVOVENTES

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dépositeurs des articles 36 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

Demande de renseignements n° 7804P02 2023F2205

CERTIFICAT DE DEPOT DU 11/10/2023 AU 30/11/2023

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeur/Donateurs/Constituants "Prop, Imm./Contre"/Débiteur/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
30/10/2023 D50726	COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE M CLAUSE Commissaire de Justice VERSAILLES	11/09/2023	AVOVENTES	7804P02 S00137

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui compte 2 pages y compris le certificat.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
VERSAILLES 2
12 RUE DE L'ECOLE DES POSTES
78011 VERSAILLES
Téléphone : 0130974698
Mail : spl.versailles2@dgifp.finances.gouv.fr

Maitre GUEILHERS ELISA
21 RUE DES ETATS GENERAUX
78000 VERSAILLES



- Vous trouverez dans la présente transmission :
- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fdgi pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
 - > La réponse à votre demande de renseignements.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°

7804P02 2021F2205

Date : 31/10/2023

PERIODE DE CERTIFICATION : du 30/05/2023 au 30/10/2023

REFERENCE DE LA REQUSSION COMPLETEE : 7804P02 2023H52429

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
89	BONNIERES-SUR-SEINE	AC 767		